



Date de dépôt : 26 mars 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Patricia Bidaux, Léna Strasser, Ana Roch, Sophie Demaurex, Marc Saudan, Sylvain Thévoz, Léo Peterschmitt, Emilie Fernandez, Jean-Marc Guinchard, Christina Meissner, Sébastien Desfayes, Yves Magnin, Souheil Sayegh, François Erard, Thierry Arn, Jacques Blondin, Alia Chaker Mangeat, Skender Salihi, Jean-Pierre Tombola, Matthieu Jotterand, Masha Alimi, Jean-Charles Rielle, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Julien Nicolet-dit-Félix, Céline Bartolomucci, Sophie Bobillier : Pour une unité mobile d'urgences sociales (UMUS) actualisée

En date du 3 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la diversification des missions prises en charge par l'équipe de l'UMUS;*
- l'augmentation du nombre d'interventions de l'UMUS;*
- les prestations particulières qu'offre l'UMUS aux citoyens genevois en situation de crise;*
- le génie de proximité développée par l'équipe de l'UMUS;*
- l'importance de la prestation unique offerte par les binômes de l'UMUS dans des situations souvent complexes,*

invite le Conseil d'Etat

- à mener une réflexion de fond sur l'organisation de l'UMUS afin d'adapter ses missions et ses horaires grâce à une mise à jour de son cahier des charges;*
- à assurer le développement, l'évolution et le renforcement de l'UMUS, si nécessaire en lui donnant un cadre législatif.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'unité mobile d'urgence sociale (UMUS), actuellement rattachée à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), a pour mission d'assurer la prise en charge de l'urgence sociale dans le canton de Genève, pour relayer les structures de jour. Ainsi, l'UMUS intervient de 17h à 8h en semaine, et 24h sur 24 les week-ends et les jours fériés. Au fil des années, les interventions de l'UMUS se sont diversifiées et complexifiées et les attentes des partenaires envers ce dispositif ont évolué.

La pertinence du rattachement de l'UMUS à l'IMAD est régulièrement questionnée, notamment au travers de motions du Grand Conseil (objets inscrits à l'ordre du jour depuis le 1^{er} septembre 2022) :

- M 2852 : Pour un rattachement de l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) cohérent avec ses tâches;
- M 2949 : Pour une unité mobile d'urgences sociales (UMUS) actualisée.

Cette dernière motion demande une analyse de fond de l'organisation du dispositif, en vue de son adaptation et de son développement.

Les 2 motions précitées ont été renvoyées à la commission des affaires sociales. Dans son rapport, déposé au Grand Conseil le 12 février 2024, la majorité a accepté la M 2949, refusé la M 2852 et accepté de la lier à la M 2949.

En septembre 2023, la délégation du Conseil d'Etat au contrat social (DELCOS) s'est saisie de la question, afin d'envisager les perspectives de développement de l'UMUS et, en fonction de celles-ci, d'examiner la pertinence de son rattachement institutionnel.

En février 2024, la DELCOS a confirmé son souhait de lancer un mandat d'évaluation du dispositif UMUS. Un organisme externe a ainsi été mandaté, en mars 2024, afin de procéder à l'évaluation des besoins et des prestations en matière d'urgence sociale dans le canton de Genève. Ce mandat avait pour objectifs :

- de recueillir, par le biais des acteurs de l'urgence sociale dans le canton de Genève, les besoins socio-sanitaires de la population et leur évolution dans le temps, d'analyser ces besoins à travers le prisme de la précarité, de l'hébergement et de l'urgence, d'évaluer l'adéquation de ces besoins avec leur prise en charge par les acteurs du domaine;
- d'illustrer (par le biais de visuels) les possibilités de réponses adéquates aux besoins ainsi que celles des institutions en mesure de les fournir;

- d'analyser le fonctionnement actuel du système, en termes de couverture horaire, de localisation ou de mobilité, et le fonctionnement souhaité par les acteurs de l'urgence sociale, notamment dans la perspective d'apporter des solutions durables (par ex. dans le domaine de l'hébergement d'urgence);
- de formuler des recommandations relatives à la coordination des prestations fournies par les acteurs du domaine, ainsi qu'à l'organisation future de la politique en matière d'urgence sociale.

Afin de suivre la progression de ce mandat, dont le périmètre se trouve à cheval entre les politiques publiques du département de la santé et des mobilités (DSM) et celles du département de la cohésion sociale (DCS), un comité de pilotage, composé de représentants de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), de l'office cantonal de la santé (OCS) et de l'IMAD, a été constitué.

Lors de la réunion du comité de pilotage du 29 mai 2024, il a été identifié comme nécessaire de pouvoir disposer :

- d'une comparaison intercantonale, afin de mettre en perspective les données genevoises avec celles d'un autre canton urbain;
- d'une analyse de flux, permettant notamment de savoir dans quelle mesure les interventions de l'UMUS alimentent d'autres prestations de soins en aval;
- d'une séance de restitution supplémentaire, afin de discuter des résultats de l'analyse.

Cette proposition d'élargissement du mandat initial a été soumise à la DELCOS, qui l'a approuvée lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024. Un mandat complémentaire a donc été confié en août 2024 au même prestataire, qui a remis son rapport final à mi-octobre 2024.

Les conclusions du rapport d'évaluation du dispositif d'urgences sociales ont été examinées par la DELCOS lors de sa séance du 5 novembre 2024. Les principaux résultats portent sur les conditions-cadres de la prise en charge de l'urgence sociale, les profils types des personnes prises en charge et leurs besoins, les réponses à l'urgence sociale apportées par le réseau, les réponses à l'urgence sociale apportées par l'UMUS, ainsi que l'appréciation du dispositif de prise en charge de l'urgence sociale par les acteurs du réseau.

De cette analyse ressortent 5 recommandations :

1. fédérer les acteurs concernés et développer une stratégie cantonale en matière d'urgence sociale. Il s'agit ici de définir l'urgence sociale et les principaux acteurs en charge du pilotage stratégique, afin de pouvoir assurer une réponse en tout temps et la continuité de la prise en charge sanitaire et sociale. Dans ce contexte, une formalisation du rôle des communes, et en particulier de la Ville de Genève, qui gère la centrale téléphonique d'hébergement d'urgence, s'avère nécessaire;
2. déterminer le rôle de l'UMUS dans les situations de sans-abrisme « simple ». Le manque de places dans les hébergements d'urgence et la disponibilité de l'UMUS en dehors des horaires de bureau conduisent l'UMUS à traiter de plus en plus de situations de sans-abrisme. Une stratégie doit être définie afin soit d'adapter le dispositif de l'UMUS en conséquence, soit d'étendre les horaires de la centrale téléphonique d'hébergement d'urgence;
3. développer les compétences des acteurs de l'urgence sociale en matière de prise en charge de personnes atteintes gravement dans leur santé psychique et favoriser les échanges avec les professionnels du domaine;
4. clarifier le rôle et les missions de l'UMUS, les communiquer à l'externe et aligner ses ressources sur son rôle et ses missions. Ce processus devrait intégrer une clarification de la ligne d'accueil et d'orientation (LAD) de l'IMAD. De façon plus large, une réflexion devra être menée pour déterminer si l'UMUS doit rester une équipe mobile d'intervention sur le terrain, ou évoluer vers une mission centrale téléphonique de tri et d'orientation. Dans ce contexte, une coordination avec la ligne de tri et d'orientation (LTO) de la centrale 144 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) devra être considérée;
5. clarifier les liens entre l'UMUS et le service de protection des mineurs (SPMi). Au vu du nombre d'appels reçus par l'UMUS et orientés vers le SPMi, une analyse devrait être conduite afin de déterminer si le piquet du SPMi dispose des compétences et des ressources requises pour pouvoir assurer la prise en charge des publics cibles.

Sur la base de ces recommandations, le Conseil d'Etat préconise la mise en place d'un groupe de travail interdépartemental et interinstitutionnel, réunissant des représentantes et représentants du DCS, du DSM, du département des institutions et du numérique (DIN), du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), de l'Hospice général, de l'IMAD et des HUG. Ce groupe de travail sera piloté par le DCS et chargé, en se basant notamment sur les recommandations susmentionnées, d'émettre des propositions visant au développement de la politique d'urgence sociale à Genève. Plus précisément, le groupe de travail sera chargé :

- d'examiner les besoins et les prestations en matière d'urgence sociale dans le canton de Genève, notamment à la lumière des éléments mis en exergue dans le rapport mentionné plus haut;
- de questionner la pertinence, l'adéquation et l'efficacité des réponses institutionnelles actuellement apportées, eu égard à l'évolution des besoins de la population et à la multiplicité des problématiques rencontrées;
- d'émettre des propositions visant, le cas échéant, à optimiser le dispositif cantonal d'urgence sociale à Genève et à mettre en place une véritable politique d'urgence sociale.

Cette réflexion de fond sur la définition de l'urgence sociale et sur le rôle de chacun des acteurs permettra le développement d'une politique publique de l'urgence sociale cohérente et efficiente. Le rattachement de l'UMUS pourra alors être déterminé le plus efficacement possible.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET